

DEMANDE D'ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR SALARIE / TRAVAILLEUR TEMPORAIRE

Vous devez apporter votre dossier complet, classé dans l'ordre de la liste. **Il convient de présenter les originaux, accompagnés d'une copie des documents suivants** et le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel.

**Cette procédure est destinée aux étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.
Pour déposer votre demande, vous devez prendre rendez-vous sur le site internet www.somme.gouv.fr.**

1. Documents communs

- **Justificatifs d'état civil** : - extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (A noter qu'un acte de naissance doit être apostillé ou légalisé, le cas échéant – voir le site internet www.diplomatie.gouv.fr - rubriques « Services aux citoyens » / « Légalisation et notariat » / « Légalisation et certification de signatures »)
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour ou d'identité du conjoint + extrait d'acte de mariage + extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)
- **Justificatif de nationalité** : passeport (pages relatives à l'état-civil, et aux dates de validité) ou à défaut, carte d'identité, attestation consulaire...
- **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois** :
- facture/échancier (édition il y a moins de 6 mois) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
- bail de location ou quittance de loyer (uniquement si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
- relevé de taxe d'habitation (si moins de 6 mois) ou attestation d'assurance habitation
- **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
- **en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour + justificatif de domicile de moins de 6 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)
- **4 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005) (pas de copie)
- **50 € en timbre fiscal** au titre de l'acquittement du droit de visa de régularisation (droit dû par l'étranger entré irrégulièrement ou ne disposant pas du visa requis ou séjournant irrégulièrement).
- **Formulaire au verso dûment complété**

2. Documents spécifiques au titre demandé

SALARIE / TRAVAILLEUR TEMPORAIRE

code Agdref : 1203 ou 1223

(art. L. 313-10 1° du CESEDA, art. 7b) et e) de l'accord franco-algérien du 27/12/1968 modifié)

- **CERFA 15186*03 « demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger résidant en France » + annexes** dûment complétés par l'employeur, se proposant de vous embaucher, à l'exception de tout contrat aidé (contrat d'insertion...) procurant un revenu minimum équivalent au SMIC mensuel + 1 copie
- **Lettre rédigée par l'employeur** motivant votre recrutement et détaillant les fonctions exercées, diplômes et compétences nécessaires + 1 copie
- **Extrait à jour K bis ou K ou la copie de la carte d'artisan de l'employeur + 1 copie**
- **2 copies des statuts de la société** devant vous employer s'ils existent
- **Projet de contrat de travail + 1 copie**
- **2 copies du dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales** adressé à l'organisme chargé du recouvrement + le cas échéant, **2 copies du dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés**
- **2 copies des justificatifs des recherches effectuées par l'employeur** pour recruter un candidat déjà admis sur le marché du travail
- **Votre curriculum vitae (+ 1 copie) et justificatifs de vos qualifications et expériences professionnelles (+ 1 copie)**
- Le cas échéant, **2 copies des diplômes, titres et autorisations permettant l'exercice de cette activité salariée**
- **Preuves d'exercice antérieur d'activité salariée** depuis les 7 dernières années ou depuis votre entrée en France (par exemple : bulletins de salaire, attestation Pôle Emploi, avis d'imposition sur le revenu correspondant aux périodes de travail,...) + Attestation de concordance d'identité établie par l'employeur si vous avez utilisé une autre identité pour travailler
- **Justificatifs permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle continue en France** (minimum 1 par semestre) : visa, documents émanant d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), à défaut nombreux documents émanant d'une institution privée (relevés bancaires présentant des mouvements, bulletins de salaires, certificats médicaux)...

Votre état civil :

Nom de naissance :

Prénoms :

Nom d'épouse :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Votre profession ou formation :

Votre situation matrimoniale :

célibataire / marié(e) / veuf(ve) / divorcé(e) / en concubinage / pacsé(e) / séparé(e)

Depuis le :

avec Monsieur/Madame (Nom/Prénom) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro d'étranger :

Nature du titre de séjour :

Profession :

Enfants (en France et hors de France) :

NOM Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Lieu de résidence	Nationalité

Autres membres de famille (en France et hors de France) :

NOM Prénom	Lien de parenté	Lieu de résidence	Nationalité

Votre situation au regard du séjour en France :

- Date de votre dernière entrée en France :

- Avez-vous déjà eu un titre de séjour en France ?

non / oui Si oui, précisez où et quand :

- Avez-vous fait l'objet d'un refus de séjour ou d'une mesure d'éloignement du territoire français ?

non / oui Si oui, précisez dans quel département et quand :

Je sollicite la délivrance d'une carte de séjour et joins à cet effet l'ensemble des pièces demandées. D'autres pièces pourront m'être ultérieurement demandées.

A.....

le

Signature

Attention : Si vous voyagez hors de l'espace Schengen, les récépissés de première demande de titre de séjour ne permettent pas de revenir en France, si vous appartenez à une nationalité soumise à visa. Dans ce cas, vous ne pourrez revenir régulièrement en France qu'après avoir sollicité et obtenu un « visa retour » auprès du consulat de France du pays dans lequel vous vous rendez.